



Avis numéro 2
du comité de réflexion éthique
en facile à lire et à comprendre (FALC)

**Le projet de soin en Entreprise et Service d'Aide par le Travail
(ESAT) et en Entreprise Adaptée (EA)**

Rôle du comité de réflexion éthique :

Le Comité de La Vie Active réunit :

- une psychologue
- des directeurs
- une éducatrice
- un médecin
- un philosophe
- une administratrice
- une personne qualifiée
- un chef de service (qui travaillent avec des enfants, des adultes, des personnes âgées ou des personnes handicapées).



Ces personnes donnent leur avis sur des problèmes que les établissements rencontrent.



Ce comité réfléchit sur ce qui est bien, autorisé par la loi.



Tout le monde peut questionner le comité éthique :

les usagers, les familles et les salariés.



AVIS

Les personnes qui travaillent en ESAT ont des difficultés.

Le travail est adapté aux difficultés des personnes accueillies.

A l'ESAT, les travailleurs sont accompagnés pour la santé.
Etre en bonne santé c'est se sentir bien dans son corps
et dans sa tête.



Le travail à l'ESAT peut aider le travailleur à aller mieux. L'ESAT peut l'aider à se soigner et l'accompagner.

Les travailleurs sont libres de communiquer ou non des informations sur leur état de santé.

Cela veut dire que le travailleur a le droit de ne pas parler de sa santé à l'ESAT.

Si le travailleur est en mauvaise santé, il ne peut pas bien travailler.



Si le travailleur a un problème de santé mais qu'il peut continuer à travailler, l'ESAT doit lui proposer une activité adaptée.

Par exemple le travailleur pourra travailler moins longtemps dans la journée ou dans la semaine ou changer d'atelier.



S'il n'y a pas de solution, l'ESAT demande à la MDPH un changement d'établissement ou l'arrêt du travail. L'ESAT et le travailleur font une demande de réorientation.